

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50127 Numéro SIREN : 433 136 843 Nom ou dénomination : ATELIER DE L ANCIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2019 sous le numéro de dépôt 1439

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		32 RUE DU MOULIN ST 310 LA NOUE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		4 3 3 0 0 0 2 9		Néant ☐ *			
		26 MARS 2019		Exercice N clos le, 30/09/2018			
		Le Greffier du Tribunal					
		Amortissements, provisions					
		Brut 1		Net 3			
Capital souscrition appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	1 524	AI	1 524	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	5 593	AQ	5 593	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	57 234	AS	52 617	4 617
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 364	AU	21 651	1 712
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	2 130	BI		2 130
	TOTAL (II)		BJ	89 847	BK	79 862	9 984
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	4 933	BU	4 933	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	31 475	BY	31 475	
		Autres créances (3)	BZ	1 073	CA	1 073	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 15 495.....)	CD	15 495	CE	15 495	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 348	CG	2 348		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	276	CI	276		
	TOTAL (III)	CJ	55 603	CK	55 603		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	145 450	1A	79 862	65 587	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 1 524		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000)		DA	9 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	900	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	32 968	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 387	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	51 255	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	5 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 882	
	Dettes fiscales et sociales		DY	6 449	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	14 332		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	65 587		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 332	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	34 629	FB		FC	34 629	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	89 737	FH		FI	89 737	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	124 366	FK		FL	124 366	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	124 366
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24 449	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	4 295	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	46 451	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	836	
	Salaires et traitements*					FY	20 888	
	Charges sociales (10)					FZ	11 543	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 203
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	922	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	112 591
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 774	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 734	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 734	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 734)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 039	

Désignation de l'entreprise		SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	333	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	761	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	761	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(428)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 224	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	124 699	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	116 312	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	8 387	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	9 056
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Produits des cessions d'éléments d'actif					333
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 524	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	5 593	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	57 234	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	15 027	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	7 826	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 176	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	87 859	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 130	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	2 130	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	91 513	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 524	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	5 593	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	57 234	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	15 027	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	1 666	MQ	6 160	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	2 176	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	1 666	NH	86 192	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		1Ø		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	2 130	2G		
	TOTAL IV		13		NJ		NK	2 130	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	1 666	ØL	89 847	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU ATELIER DE L'ANCIENNE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	5 593	PW		PX		PY	5 593					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	50 936	QA	1 680	QB		QC	52 617					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	15 027	QE		QF		QG	15 027					
	Matériel de transport		QH	3 830	QI	1 522	QJ	905	QK	4 447					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 176	QM		QN		QO	2 176					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	77 564	QV	3 203	QW	905	QX	79 862					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	77 564	ØP	3 203	ØQ	905	ØR	79 862					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE							Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières	UT	2 130	UV		UW	2 130	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	31 475		31 475			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)	ZI						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	227		227			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	572		572			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	274		274			
		Charges constatées d'avance	VS	276		276			
	TOTAUX			VT	34 956	VU	32 826	VV	2 130
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
			VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)									
		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	2 882		2 882					
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	56		56					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 786		5 786						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	606		606						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K								
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	9 332	VZ	9 332					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
30/09/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WA	8 387
		de son conjoint						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	1 224
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						ZN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								WO
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			XR	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			WQ	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR	9 611

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation							
		2A							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 series	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	340	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	1 451
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	8 160	XH	1 451
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	8 160	XO	

Désignation de l'entreprise <u>SASU ATELIER DE L'ANCIENNE</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SASU ATELIER DE L'ANCIENNE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 420			ZD	1 420				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	3 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	4 420			ZG					
						ZH	4 420				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance						YT	10 222			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)				J8		XQ	12 458			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 039			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ES		ST	20 731			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	46 451			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				ZS		9Z	836			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	836			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	24 939			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	9 823			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						ØB	20 727			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	FACT T.T.D. BERLINGO DV-963 08/06/2016	1 666	905		761
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	(761)	(761)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

(761)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ **

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

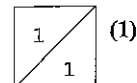
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2017		et clos le : 30/09/2018	
Durée en nombre de mois		12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).			SA
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX
Effectifs au sens de la CVAE			EY
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2018

N° SIRET 43313684300029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

ADRESSE (voie) 33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL 51310

VILLE LA NOUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DARQUET Prénom(s) PHILIPPE
 Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 90
 Naissance : Date 26101964 N° Département 93 Commune MONTREUIL Pays FRANCE
 Adresse : N° 33 Voie rue du Moulin
 Code Postal 51310 Commune LA NOUE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2018

N° SIRET 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

ADRESSE (voie) 33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL 51310

VILLE LA NOUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2018	Net 30/09/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 594	5 594		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 235	52 617	4 617	6 298
Autres immobilisations corporelles	23 364	21 652	1 712	3 997
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 130		2 130	2 130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	89 847	79 863	9 984	13 949
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 933		4 933	9 229
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	31 476		31 476	7 304
Autres créances	1 074		1 074	1 031
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	15 496		15 496	20 496
Disponibilités	2 349		2 349	11 222
Charges constatées d'avance (3)	277		277	437
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 604		55 604	49 718
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	145 451	79 863	65 588	63 667
(1) Dont droit au bail			1 524	1 524
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2018	30/09/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	32 968	31 548
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 388	4 420
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	51 256	45 868
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		682
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 883	4 010
Dettes fiscales et sociales	6 449	7 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		200
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	14 332	17 799
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	65 588	63 667
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 332	12 799
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
206000 - Droit au bail	1 524,49		1 524,49	1 524,49
	1 524,49		1 524,49	1 524,49
Immobilisations corporelles				
Constructions				
214500 - Agencements const s/ sol d'autr	5 593,90		5 593,90	5 593,90
281450 - Amortis. agencements constructi		5 593,90	-5 593,90	-5 593,90
	5 593,90	5 593,90		
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel industriel	51 914,29		51 914,29	51 914,29
215500 - Outillage industriel	5 320,41		5 320,41	5 320,41
281500 - Amortis. matériel et outillage		1 980,14	-1 980,14	-857,54
281540 - AMORT MATERIEL INDUSTRI		50 637,09	-50 637,09	-50 079,09
	57 234,70	52 617,23	4 617,47	6 298,07
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.di	15 027,27		15 027,27	15 027,27
218200 - Matériel de transport	6 160,06		6 160,06	7 826,73
218310 - Matériel informatique	2 176,77		2 176,77	2 176,77
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. di		15 027,27	-15 027,27	-15 027,27
281820 - Amortis. matériel de transport		4 447,76	-4 447,76	-3 830,20
281831 - AMORT MATERIEL INFORMAT		2 176,77	-2 176,77	-2 176,77
	23 364,10	21 651,80	1 712,30	3 996,53
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	2 130,00		2 130,00	2 130,00
	2 130,00		2 130,00	2 130,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	89 847,19	79 862,93	9 984,26	13 949,09
Stocks				
Marchandises				
371000 - Marchandise (ou groupe) A	4 933,10		4 933,10	9 228,93
	4 933,10		4 933,10	9 228,93
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	31 475,92		31 475,92	7 304,18
	31 475,92		31 475,92	7 304,18
Fournisseurs débiteurs				
401000 - Fournisseurs	274,43		274,43	478,80
	274,43		274,43	478,80
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444100 - ETAT IMPOTS/BENEFICES	227,00		227,00	406,00
	227,00		227,00	406,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS	430,21		430,21	
445860 - TVA sur factures non parvenues	142,00		142,00	146,20
	572,21		572,21	146,20
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
502000 - Actions propres	15 495,54		15 495,54	20 495,54
	15 495,54		15 495,54	20 495,54

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
Disponibilités				
512000 - Banque	2 236,89		2 236,89	10 779,07
530000 - Caisse	111,81		111,81	442,90
	2 348,70		2 348,70	11 221,97
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	276,73		276,73	436,73
	276,73		276,73	436,73
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 603,63		55 603,63	49 718,35
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	145 450,82	79 862,93	65 587,89	63 667,44

Bilan détaillé

	Net au 30/09/18	Net au 30/09/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	9 000,00	9 000,00
	9 000,00	9 000,00
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	900,00	900,00
	900,00	900,00
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	32 968,21	31 547,94
	32 968,21	31 547,94
Résultat de l'exercice	8 387,58	4 420,27
TOTAL CAPITAUX PROPRES	51 255,79	45 868,21
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455000 - Associés		681,59
		681,59
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
419110 - CLIENTS- ACOMPTES/COMMANDES	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	2 030,67	3 133,21
408120 - FOURNISSEURS-FACT NON PARVENUES	852,00	877,20
	2 882,67	4 010,41
Personnel		
421200 - Personnel - rémunération dues		1 725,11
428210 - DETTES PROVS. PR CONGES A PAYER		74,18
		1 799,29
Organismes sociaux		
431100 - URSSAF		2 344,00
437210 - CAISSE DE RETRAITE SALARIES	56,73	977,00
438210 - CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER		27,39
	56,73	3 348,39
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
445511 - TVA A DECAISSER	453,00	596,00
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS ET SERVICES		288,30
445710 - TVA collectée	5 333,28	1 168,16
	5 786,28	2 052,46
Autres dettes fiscales et sociales		
442100 - ETAT-IMPOTS ET TAXES RECOUV.		114,26
448600 - Etat - autres charges à payer	606,42	592,55
	606,42	706,81
Dettes fiscales et sociales	6 449,43	7 906,95
Autres dettes		
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs		200,28
		200,28
TOTAL DETTES	14 332,10	17 799,23
TOTAL PASSIF	65 587,89	63 667,44

Compte de résultat

	30/09/2018	30/09/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	34 629	52 062
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	89 737	82 643
Chiffre d'affaires net	124 367	134 705
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		231
Total I	124 367	134 937
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	24 449	45 431
Variations de stock	4 296	643
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	46 452	49 383
Impôts, taxes et versements assimilés	837	924
Salaires et traitements	20 889	17 709
Charges sociales	11 544	11 281
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 203	3 980
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	923	
Total II	112 592	129 350
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 775	5 587
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		6
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		6
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 735	570
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 735	570
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 735	-564
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	10 040	5 022

Compte de résultat (suite)

	30/09/2018	30/09/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	333	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	333	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	762	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	762	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-428	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 224	602
Total des produits (I+III+V+VII)	124 700	134 942
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	116 312	130 522
BENEFICE OU PERTE	8 388	4 420
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	9 057	7 011
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707000 - Ventes de marchandises	34 629,04	27,84	33 729,03	25,04	900,01	2,67
707001 - VENTE DE VEHICULE D OCCA			18 333,33	13,61	-18 333,33	-100,00
	34 629,04	27,84	52 062,36	38,65	-17 433,32	-33,49
Production vendue						
706000 - Prestations de services	89 667,74	72,10	82 557,80	61,29	7 109,94	8,61
708500 - Ports et frais facturés	69,75	0,06	85,25	0,06	-15,50	-18,18
	89 737,49	72,16	82 643,05	61,35	7 094,44	8,58
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante			231,14	0,17	-231,14	-100,00
			231,14	0,17	-231,14	-100,00
Total	124 366,53	100,00	134 936,55	100,17	-10 570,02	-7,83
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
607000 - Achats de marchandises	23 534,86	18,92	22 975,67	17,06	559,19	2,43
607001 - ACHAT VEHICULE OCCASION			18 628,04	13,83	-18 628,04	-100,00
607010 - ACHATS M/SES EXPORT	914,21	0,74	3 827,75	2,84	-2 913,54	-76,12
	24 449,07	19,66	45 431,46	33,73	-20 982,39	-46,18
Variation de stock (m/ses)						
603700 - Variat. stocks marchandises	4 295,83	3,45	642,77	0,48	3 653,06	568,33
	4 295,83	3,45	642,77	0,48	3 653,06	568,33
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
606110 - Fournitures électricité	1 781,83	1,43	1 959,64	1,45	-177,81	-9,07
606130 - Fournitures gaz			101,00	0,07	-101,00	-100,00
606140 - Fournitures carburant	767,95	0,62	793,99	0,59	-26,04	-3,28
606150 - Fournitures combustibles	371,58	0,30	750,09	0,56	-378,51	-50,46
606300 - Achats de petit équipement	772,73	0,62	1 911,35	1,42	-1 138,62	-59,57
606320 - NETTOYAGE DIVERS			26,04	0,02	-26,04	-100,00
606400 - Achats fournitures administrative	211,67	0,17	535,29	0,40	-323,62	-60,46
611000 - Sous-traitance générale	10 222,20	8,22	12 780,58	9,49	-2 558,38	-20,02
612220 - Redevances crédit-bail mat. tran	9 056,64	7,28	7 010,73	5,20	2 045,91	29,18
613200 - Locations immobilières	12 000,00	9,65	12 000,00	8,91		
613510 - Locations de matériel technique	458,67	0,37	1 499,25	1,11	-1 040,58	-69,41
615200 - Entretien immobilier	671,01	0,54	86,90	0,06	584,11	672,16
615520 - Entretien du matériel de transpo	501,42	0,40	79,06	0,06	422,36	534,23
616000 - Primes d'assurance	4 005,40	3,22	3 886,40	2,89	119,00	3,06
622600 - Honoraires	2 950,00	2,37	2 895,00	2,15	55,00	1,90
622700 - Frais d'actes et contentieux	89,16	0,07	66,24	0,05	22,92	34,60
623000 - Publicité	192,00	0,15	390,00	0,29	-198,00	-50,77
623400 - Cadeaux à la clientèle	183,33	0,15			183,33	
624100 - Transports sur achats	465,17	0,37	607,29	0,45	-142,12	-23,40
625100 - Voyages et déplacements	455,36	0,37	213,48	0,16	241,88	113,30
625120 - FRAIS REPAS	266,64	0,21	160,80	0,12	105,84	65,82
626100 - Frais de télécommunication	962,96	0,77	1 563,46	1,16	-600,50	-38,41
627800 - Prestations de services bancaire	66,00	0,05	66,00	0,05		
	46 451,72	37,35	49 382,59	36,66	-2 930,87	-5,94

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total	75 196,62	60,46	95 456,82	70,86	-20 260,20	-21,22
MARGE SUR M/SES & MAT	49 169,91	39,54	39 479,73	29,31	9 690,18	24,54
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxe d'apprentissage	27,79	0,02	120,42	0,09	-92,63	-76,92
631300 - Formation continue (Trésor)	218,39	0,18	182,61	0,14	35,78	19,59
635120 - Taxes foncières	567,00	0,46	545,00	0,40	22,00	4,04
635430 - Cartes grises	23,33	0,02	75,50	0,06	-52,17	-69,10
	836,51	0,67	923,53	0,69	-87,02	-9,42
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires appointements commis	20 963,13	16,86	17 634,70	13,09	3 328,43	18,87
641200 - Congés payés	-74,18	-0,06	74,18	0,06	-148,36	-200,00
	20 888,95	16,80	17 708,88	13,15	3 180,07	17,96
Charges sociales						
645100 - COTI URSSAF SALARIES	5 667,40	4,56	5 519,34	4,10	148,06	2,68
645200 - Cotisations aux mutuelles	663,90	0,53	319,17	0,24	344,73	108,01
645300 - Cotisations aux caisses de retrait	2 667,28	2,14	2 944,74	2,19	-277,46	-9,42
645310 - Cotisations retraites (cadres)	3 996,27	3,21	3 505,50	2,60	490,77	14,00
649000 - CICE	-1 451,00	-1,17	-1 008,00	-0,75	-443,00	43,95
	11 543,85	9,28	11 280,75	8,37	263,10	2,33
Amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	3 203,26	2,58	3 979,88	2,95	-776,62	-19,51
	3 203,26	2,58	3 979,88	2,95	-776,62	-19,51
Autres charges						
654000 - Pertes s/créances irrécouvrable	914,22	0,74			914,22	
658000 - Charges diverses gestion coura	8,51	0,01			8,51	
	922,73	0,74			922,73	
Total	37 395,30	30,07	33 893,04	25,16	3 502,26	10,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 774,61	9,47	5 586,69	4,15	6 187,92	110,76
Produits financiers						
761000 - Produits de participations			5,59		-5,59	-100,00
			5,59		-5,59	-100,00
Charges financières						
661600 - Intérêts bancaires	1 734,79	1,39	570,01	0,42	1 164,78	204,34
	1 734,79	1,39	570,01	0,42	1 164,78	204,34
Résultat financier	-1 734,79	-1,39	-564,42	-0,42	-1 170,37	207,36
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	10 039,82	8,07	5 022,27	3,73	5 017,55	99,91
Produits exceptionnels						
775000 - Produits cessions éléments d'ac	333,33	0,27			333,33	
	333,33	0,27			333,33	
Charges exceptionnelles						
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé	761,57	0,61			761,57	
	761,57	0,61			761,57	
Résultat exceptionnel	-428,24	-0,34			-428,24	

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/17 au 30/09/18 12 mois	%	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	1 224,00	0,98	602,00	0,45	622,00	103,32
	1 224,00	0,98	602,00	0,45	622,00	103,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 387,58	6,74	4 420,27	3,28	3 967,31	89,75

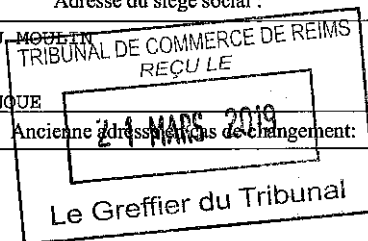
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/10/2017	et clos le	30/09/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0-B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pay par pay n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pay par pay n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pay par pay n° 2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse pay)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		33 rue DU MOULIN	
SIRET	4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9	51310 LA NOUE	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse de changement :	
33 rue DU MOULIN			
51310 LA NOUE			



REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %		Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	8 161				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotés		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W					Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné		Visa : CGA	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : CABINET AUDECCA			
77 avenue ANATOLE FRANCE 10000 TROYES			
- du conseil :			
- de l'association agréée :			
- N° d'agrément de l'AA :			

SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

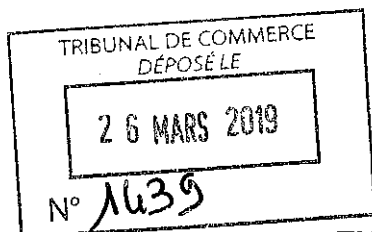
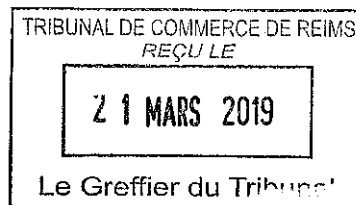


TABLEAU DES AFFECTATIONS

DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Montants précédés du signe (-)
Lorsqu'il s'agit de montants négatifs.

ORIGINE

1- Report à nouveau antérieur	
2- Résultat de l'exercice	8 387 euros
3- Prélèvement sur les réserves	
<u>TOTAL</u>	8 387 euros

PROPOSITIONS ET AFFECTATIONS DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE

4- Affectation aux réserves :

. Réserves légales	
. Réserves spéciales des plus values à long terme	
. Réserves facultatives	5 387 euros

5- Dividendes 3 000 euros

6- Autres répartitions

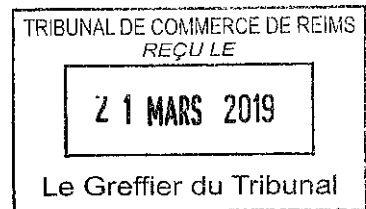
7- Report à Nouveau

TOTAL 8 387 euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'affectation du résultat proposée par la présidence a été adoptée par l'assemblée.

ANNEXE AU 6 mars 2019
SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029



MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'images fidèles ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Générale.

3°) METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée suivant la méthode Premier entré Premier sorti.

METHODES DE CALCULS DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) AMORTISSEMENTS

Voir tableau fiscal N° 2055 "AMORTISSEMENTS"

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire en fonction de la durée de vie normale.



CAPITAL SOCIAL

Le tableau, ci-après, récapitule par catégories de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Mouvement de l'exercice

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMEN TATIONS	DIMINUTION	NOMBRE EN FIN D'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	MONTANT
ACTIONS	90	0	0	90	100	9 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, ...) se présente comme suit en fin d'exercice :

164 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .. : 0 €



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 MARS 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf, le 6 mars à 17 heures, les actionnaires de la SASU ATELIER DE L'ANCIENNE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 9 000 euros, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président Monsieur DARQUET Philippe.

Sont présents :

- Mr DARQUET Philippe, propriétaire de 90 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur DARQUET Philippe, président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 90 actions et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- 2° les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 3° le rapport de gestion.
- 4° l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- 5° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

A handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la présidence sur les conventions, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 8 387 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

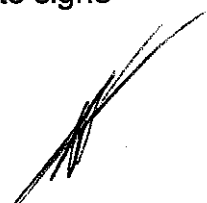
- | | |
|--|-------------|
| - Affectation du résultat au compte Dividendes | 3 000 euros |
| - Au compte Réserves Facultatives | 5 387 euros |

Soit

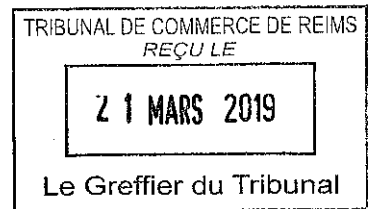
Mr DARQUET Philippe	3 000 euros
---------------------------	-------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé par tous les actionnaires.



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Appelé à statuer sur les comptes de l'exercice

Clos le 30 SEPTEMBRE 2018

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires HORS TAXE de 124 367 euros, alors que lors de l'exercice précédent il était de 134 705 euros, soit une diminution de 10 338 euros.

Le résultat net est un bénéfice de 8 387 euros et l'affectation suivante est proposée :

- Affectation du résultat au compte Dividendes	3 000 euros
- Au compte Réserves facultatives	5 387 euros

Soit

Mr DARQUET Philippe 3 000 euros

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le 6 mars 2019

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.